

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 19.01.2021	Heure 9h22	Numéro 21.302	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Sylvie Fassbind-Ducommun
Titre : Marié ou « partenariat » ?
Contenu : <p>Le 18 décembre 2020, l'Assemblée fédérale a adopté le mariage pour tous, en modifiant l'article 94 CC. Selon les dispositions transitoires, les partenariats enregistrés selon la loi fédérale avant le 18 décembre 2020 seront maintenus, sauf déclaration écrite des partenaires qui souhaitent une conversion en mariage. À Neuchâtel, le partenariat enregistré est possible pour des personnes de même sexe ou de sexe différent, contrairement à la loi fédérale.</p> <p>Quelle sera la situation des partenaires de sexe différent dans le canton de Neuchâtel ?</p>
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Sylvie Fassbind-Ducommun		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :